

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ



Par acte SSP du 07/11/2024, il a été constitué une société par actions simplifiée (SAS) GUIBERT TRANSIT :

Objet : L'affrètement terrestre, maritime et aérien (ou une combinaison de ces moyens) qui consiste à confier des envois sans groupage préalable à des transporteurs publics ; L'organisation logistique des transports de marchandises en provenance ou à destination du territoire national ou international, par tous les modes de transports appropriés ; Les services spécialisés qu'implique cette organisation (prise en charge des formalités diverses, opérations de manutention des marchandises liées à leur transit, etc.) ; L'établissement et l'obtention de documents et de lettres de transport ; Les activités de commissionnaire en douane ; Les activités des commissaires de transport de fret maritime ainsi que des agents de fret aérien ; Toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Siège social : 53, route Iphigénie à Saint-Pierre (97500 Saint-Pierre et Miquelon).

Durée : 99 ans

Capital : 501 €

Présidé : M. Sylvian GUIBERT, né le 24/10/1967 à Saint-Pierre pour une durée indéterminée.

